



Assemblée générale

Distr. limitée
27 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Troisième Commission

Point 69 c) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

**Allemagne, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord : projet de résolution**

Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution S-17/1 du 22 août 2011 du Conseil des droits de l'homme, par laquelle celui-ci a établi une commission d'enquête internationale indépendante afin d'enquêter sur toutes les violations du droit international des droits de l'homme commises en République arabe syrienne depuis mars 2011,

Prenant note de la déclaration faite par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes à l'issue de la réunion d'urgence que la Ligue a tenue le 16 octobre 2011 sur la situation en République arabe syrienne,

1. *Salue* les efforts déployés par la Ligue des États arabes en vue de mettre fin immédiatement à tous les actes de violence et de faire en sorte que l'opposition syrienne et les autorités syriennes engagent un dialogue d'ensemble;

2. *Demande* aux autorités syriennes de mettre immédiatement fin à toutes les violations des droits de l'homme, de protéger leur population et de mettre fin sans délai à tous les actes de violence en République arabe syrienne;

3. *Demande instamment* aux autorités syriennes de coopérer avec le comité ministériel créé par la Ligue des États arabes;

4. *Demande instamment également* aux autorités syriennes de coopérer avec la Commission d'enquête.

